

RÈGLEMENT D'EXAMEN
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
GESTION-ADMINISTRATION

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

ÉPREUVES	UNITÉ	COEF.	MODE	DURÉE
E1 – Épreuve scientifique et technique	U1	2		
✓ Sous épreuve E11 : Économie-Droit	U11	1	Ponctuel écrit	2 h 30
✓ Sous épreuve E11 : Mathématiques	U12	1	CCF	
E2 – Gestion administrative des relations avec le personnel	U2	4	Ponctuel écrit	3 h
E3 – Pratique professionnelle de gestion administrative	U3	10		
✓ Sous épreuve E31 : Gestion administrative des relations externes	U31	3	CCF*	
✓ Sous épreuve E32 : Gestion administrative interne	U32	4	CCF	
✓ Sous épreuve E33 : Gestion administrative des projets	U33	2	CCF	
✓ Sous épreuve E34 : Prévention-Santé-Environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2 h

* Contrôle en Cours de Formation

ÉPREUVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

ÉPREUVES	UNITÉ	COEF.	MODE	DURÉE
E4 – Épreuve de langue vivante	U4	4		
✓ Sous épreuve E41 : Langue vivante 1	U41	2	CCF	
✓ Sous épreuve E42 : Langue vivante 2	U42	2	CCF	
E5 – Épreuve de Français, Histoire-Géographie et Éducation civique	U5	5		
✓ Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30
✓ Sous épreuve E52 : Histoire-Géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h
E6 – Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF	
E7 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF	
Épreuve facultative – Langue vivante ⁽¹⁾	UF1		Ponctuel oral	20 mn
TOTAL DES COEFFICIENTS		27		

⁽¹⁾ Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.